

DÉPARTEMENT  
DES  
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



### COMMANDE PUBLIQUE

**Marchés passés selon la procédure adaptée**  
**Réhabilitation des blocs sanitaires camping Chibau Berria**  
**Lot 2 : VRD - Espaces verts**

**N° 2022-MP-132**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

#### DECIDE :

**Article 1** – La commune de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour la Réhabilitation des blocs sanitaires du camping Chibau Berria – Lot 2 : VRD – Espaces verts.

A ce titre, il convient de confier un marché, passé selon la procédure adaptée, avec négociation, conformément aux dispositions des articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la Commande Publique, avec la société :

<b>CBTP – Côte Basque Travaux Publics</b> 231 RD 810 64700 BIRIATOU	Pour un montant de <b>87 230,60€ HT</b> <b>Soit 104 676,71€ TTC</b>
---	--

**Les prix appliqués seront conformes au DPGF.**

Des acomptes pourront être versés.

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 29 septembre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**

Maire de Saint-Jean-de-Luz

Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération Pays Basque, chargé des

mobilités durables et innovantes, ports et pêche

